

Québec solidaire, mariage réussi de l'UFP et d'Option citoyenne

Toute la gauche est réunie. Toute? Enfin... presque toute.

Un événement important de l'histoire de la gauche au Québec s'est produit à l'Université de Montréal les 3, 4 et 5 février derniers, alors que Option citoyenne et l'Union des forces progressistes (UFP) ont convolé en justes noces pour créer **Québec solidaire**. Ce nouveau parti regroupe maintenant la quasi-totalité des courants de ce qu'on appelle la gauche politique québécoise. Seuls les Verts, le club politique Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQL, l'aile gauche du Parti québécois) et quelques autres petits segments de la gauche font encore bande à part.

Ce week-end-là, c'est dans une ambiance très stimulante que s'est déroulée la fusion de l'organisation de Françoise David, militante féministe, et de celle d'Amir Khadir, médecin internationaliste. L'amphithéâtre du pavillon Roger-Gaudry (sis sous la tour) était bondé de jeunes et de moins jeunes, de femmes et d'hommes, de Montréalais et de gens de l'extérieur de Montréal, de syndicalistes, d'organisateur communautaires, d'étudiants, de militants des groupes populaires, d'activistes épris de solidarité internationale, de paix ou de sauvegarde de l'environnement.

Une belle gamme donc, représentant assez bien le kaléidoscope des forces vives qui campent à gauche du spectre politique. Des forces plurielles, hétérogènes, mais qui s'entendent d'abord sur un point : rompre avec la spirale

néolibérale dans laquelle le PQ et le PLQ ont engagé la société québécoise depuis 10 ans.

Ce congrès de fondation a permis de jeter les bases de la nouvelle organisation : élection d'un conseil national, adoption des statuts et règlements, choix du nom du nouveau parti, etc. La déclaration de principes de **Québec solidaire** a également été adoptée. Elle pose de façon claire les grandes valeurs qui seront portées sur la place publique – et pas seulement sur la scène électorale : « Nous sommes écologistes, nous sommes de gauche, nous sommes démocrates, nous sommes féministes, nous sommes altermondialistes, nous sommes d'un Québec souverain et solidaire ».

Mille personnes motivées et réunies pour la première fois dans la même enceinte ont donc créé **Québec solidaire**. Le parti compte 4 000 membres, soit 2 600 provenant d'Option citoyenne et 1 400 de l'UFP. Déjà un premier rendez-vous électoral l'attend : une élection partielle ce printemps dans Sainte-Marie/Saint-Jacques, une circonscription montréalaise représentée jusqu'à l'an dernier par le péquiste André Boulerice.

Qu'est-ce qui a fait que cette fois, la gauche a réussi à surmonter ses divisions internes et à présenter un front uni? En quoi **Québec solidaire** se démarque-t-il des autres

→

ATTENTION

Suite à de nombreuses plaintes, les préposés à la police du tabac nous avisent qu'ils devront prochainement sévir contre tous ceux et celles qui continueraient de fumer dans leur bureau ou dans des locaux du Collège. L'amende minimale est d'environ 85 \$ pour une première infraction. Avis aux intéressés!

...SOMMAIRE...

- Toute la gauche est réunie. Toute? Enfin... presque toute. 1
- Conseil fédéral de la FNEEQ 3
- Les vrais ennemis du Prophète 6

→ → Suite de la page 1

tentatives de créer un parti de gauche au Québec? Pour Gordon Lefebvre, politicologue et membre de Q.S., trois principaux facteurs ont compté. «Primo, l'émergence du courant altermondialiste dans les années '90, qui a culminé avec l'échec de la conférence de l'OMC à Seattle et les manifestations d'avril 2001 à Québec. Ce courant participe activement au processus de rupture avec le Parti québécois et à l'émergence d'une nouvelle alternative politique. Secundo, **Québec solidaire** se démarque des autres expériences de création de formations politiques progressistes en ce qu'il n'est pas le produit d'une classe de technocrates comme celle qui s'est hissée au pouvoir avec le PQ. Au contraire, on assiste ici à une expression du pouvoir populaire. Tertio, j'observe que dans la société québécoise, la polarisation gauche\droite est en train de prendre peu à peu le pas sur la sempiternelle polarisation souverainisme/fédéralisme.»

Sur la scène politique, le climat est-il propice à une telle initiative? Jean-Herman Guay, politicologue à l'Université de Sherbrooke, répond par l'affirmative dans L'actualité: «La conjoncture n'a jamais été aussi favorable à l'émergence d'un parti de gauche. Une part importante des électeurs québécois est mécontente du gouvernement et ne se retrouve dans aucun des partis existants».

Cette analyse semble confirmée par les résultats d'un sondage CROP mené à la fin du mois de janvier, d'après lequel un Québécois sur cinq envisagerait sérieusement voter à gauche si on lui en offrait la possibilité. Dans la même veine, 46% des Québécois considéreraient comme une bonne nouvelle la naissance du nouveau parti politique issu de la fusion de l'UFP et d'Option citoyenne. Et autre donnée non négligeable tirée du sondage, 67% des Québécois seraient favorables au mode de scrutin proportionnel, une réforme électorale absolument nécessaire pour quiconque désire que la gauche soit valablement représentée à l'Assemblée nationale.

Sondage CROP

Q. Né de la fusion du mouvement Option citoyenne et du parti de l'Union des forces progressistes, un nouveau parti de gauche naîtra début février au Québec. Est-ce une bonne ou une mauvaise nouvelle?

Une bonne nouvelle	46%
Une mauvaise nouvelle	24%
NSP/Refus	31%

Q. Quelles seraient les probabilités que vous votiez pour ce parti aux prochaines élections provinciales?

Très probable	4%
Assez probable	16%
Peu probable	25%
Pas du tout probable	38%
NSP/Refus	17%

Q. Le système proportionnel, qui détermine le nombre de sièges d'un parti en fonction du pourcentage de votes qu'il a obtenus, permettrait à de petits partis d'avoir une meilleure représentation à l'Assemblée nationale. Le Québec devrait-il adopter ce mode de scrutin?

Oui	67%
Non	21%
NSP/Refus	13%

Sondage réalisé du 19 au 26 janvier 2006. 1 000 personnes de 18 ans et plus ont répondu. Marge d'erreur maximale : 3% en plus ou en moins, dans 19 cas sur 20.

Un mandat de l'assemblée syndicale

La formation de ce nouveau parti politique s'inscrit directement dans le sillon d'orientations adoptées par les secteurs les plus combatifs du mouvement syndical québécois, secteurs qui exigent sans relâche – parfois depuis plus de 10 ans – que cesse le copinage entre les centrales syndicales et le Parti Québécois. En mai 2002, alors que se posait à la Confédération des syndicats nationaux la question des rapports éventuels entre les organisations syndicales et un futur parti politique de gauche, les membres du SPECA avaient pris clairement position à ce sujet en assemblée syndicale et adopté par une forte majorité la résolution suivante: «Que l'assemblée syndicale exprime son appui à la création et au développement d'une alternative politique progressiste correspondant aux orientations syndicales et sociales du mouvement ouvrier. Que l'assemblée syndicale mandate les délégués du SPECA afin qu'ils interviennent et votent en ce sens aux diverses instances de la FNEEQ, du Conseil central et de la CSN.» À cette époque, des orientations similaires furent arrêtées par notre fédération et par le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM). Quatre ans plus tard, elles se matérialisent avec l'arrivée de **Québec solidaire** sur la scène politique.

Conseil Fédéral de la FNEEQ

Les 12 et 13 janvier 2006 s'est tenu à Montréal le Conseil fédéral de la FNEEQ plutôt réduit en temps qui devait se tenir en décembre dernier, mais qui fut reporté à cause de la poursuite intense des négociations dans les secteurs public et parapublic.

D'entrée de jeu, la présidente de la CSN et les présidents du Conseil central du Montréal métropolitain et de la FNEEQ, nous ont communiqué leur déception suite à la dernière ronde de négociation et surtout de leur conclusion puis manifesté leur intention de poursuivre l'action contre le gouvernement dans un cadre à définir dans les prochaines semaines. Le président du Conseil central a même ajouté que, dans le domaine de la santé et des services sociaux, des avantages avaient été concédés à des organisations syndicales et refusés aux syndicats affiliés à la FSSS-CSN comme si notre centrale était l'objet ciblé par le gouvernement dans sa lutte contre les organisations syndicales dans la présente ronde de négociation.

Une copie des documents pertinents reçus lors de ce conseil sont disponibles pour consultation au local du SPECA et vous pouvez en prendre connaissance.

Régime québécois d'assurance parentale

Hélène Choquette du Service des relations de travail de la CSN a fait une présentation de ce régime entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006 concernant les mères et les pères des enfants nés ou adoptés le ou après le 1^{er} janvier 2006, dont vous avez déjà mesuré l'impact sur vos derniers talons de paye et qui remplace l'ancien système de congé maternité en vertu de l'assurance emploi.

Depuis plusieurs décennies, la CSN, en coalition avec d'autres partenaires, a revendiqué une politique globale de la maternité gérée exclusivement par Québec pour les Québécois et les Québécoises et cette lutte a conduit à ce nouveau régime.

Les nouveautés de ce régime par rapport à l'ancien sont les suivantes :

- il couvre autant les travailleurs autonomes que les salariés ;

- pas de minimum d'heures travaillées mais revenu annuel minimum de 2 000 \$;
- revenu maximum plus élevé (57 500 \$ en 2006) alors que sous l'ancien régime, il était de 39 000 \$;
- aucun délai de carence, alors que sous l'ancien, il était de deux semaines ;
- pour les prestations de maternité, la mère a le choix entre 18 semaines à 70 % de son salaire ou 15 semaines à 75 % de son salaire alors que sous l'ancien régime, elle avait droit à 15 semaines à 55 % de son salaire ;
- sous l'ancien régime, il n'y avait pas de prestations de paternité, maintenant le père a le choix entre 5 semaines à 70 % de son salaire ou 3 semaines à 75 % de son salaire ;
- les deux parents peuvent prendre leur congé en même temps ;
- il existe aussi des prestations en cas d'adoption.

Le financement de ce régime a été facilité par le transfert vers le Québec de la part des cotisations payées au régime assurance emploi fédéral par les travailleuses et travailleurs québécois. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2006, nos cotisations à l'assurance emploi bénéficient simultanément de deux réductions : une qui s'applique à l'ensemble des travailleurs canadiens et une deuxième ne s'appliquant qu'au Québec et qui est le résultat de ce transfert de fonds du fédéral au Québec pour financer le nouveau régime. Par contre est apparue une nouvelle cotisation pour le nouveau régime.

La combinaison de tout cela fait que par exemple, un travailleur québécois ayant un revenu annuel de 30 000 \$ en 2006 paiera 23 \$ de plus que sous l'ancien régime et celui gagnant annuellement 50 000 \$ toujours en 2006 paiera 76 \$ de plus qu'auparavant.

Pour ce qui est des travailleuses bénéficiant de congé de maternité en vertu de leur convention collective, il faudra faire les modifications nécessaires pour les adapter au nouveau régime quand c'est moins avantageux pour les parents, ce qui se fera dans les prochaines semaines à la FNEEQ.

→

→ → Suite de la page 3

La vie syndicale

Dans les suites du dernier congrès de la FNEEQ tenu à Rimouski en 2003, son comité de la précarité a organisé en 2004 deux enquêtes sur la vie syndicale, une auprès des membres et une autre auprès des officiers syndicaux.

Il en ressort que les jeunes, quoique préoccupés par les questions sociales, sont plutôt absents de la scène syndicale, d'où la nécessité d'une structure d'accueil pour les nouveaux professeurs afin de faciliter leur intégration au monde syndical et la mise sur pied d'un réseau de précaires pour une meilleure protection de leurs droits. On signale aussi les effets démobilisants d'une image négative du syndicalisme à contrer par une meilleure information auprès des membres sur la nature du syndicalisme et les actions syndicales.

Le comité de la précarité présentera des pistes à explorer au prochain congrès de la FNEEQ qui se tiendra à Chicoutimi en mai prochain d'où sortiront des propositions concrètes.

Le devoir de représentation du syndicat

Me Anne Pilon du Service juridique de la CSN a fait, comme d'habitude, un excellent exposé, cette fois sur le devoir de représentation du syndicat.

En contrepartie du monopole de représentation d'un syndicat accrédité, ce dernier a l'obligation de représenter tous les salariés visés par son accréditation qu'ils soient membres ou non du syndicat. De plus, il doit les représenter de façon non arbitraire, sans discrimination, ni mauvaise foi, ni négligence grave.

Le salarié insatisfait de la façon dont son syndicat le représente, peut déposer contre lui une plainte à la Commission des relations de travail (C.R.T.) dans les six mois de la connaissance qu'il a de la faute. Jusqu'au 1^{er} janvier 2004, cette plainte n'était recevable que si la faute s'était produite dans le cadre d'un renvoi ou d'une mesure de discipline, mais depuis cette date, un salarié mécontent peut déposer une telle plainte pour n'importe quel grief et non seulement pour un grief portant sur un renvoi ou une mesure disciplinaire. C'est au salarié à prouver la faute du syndicat.

Si la Commission des relations de travail constate un manquement du syndicat, elle peut alors transférer la plainte à l'arbitrage et le syndicat peut alors être forcé de payer les honoraires de l'avocat choisi par le plaignant pour poursuivre le syndicat de même que tous les frais d'arbitrage.

La clé du syndicat pour se défendre est l'enquête serrée qu'il doit avoir faite, portant tant sur les faits que sur le droit, quitte à demander des avis juridiques ou des expertises supplémentaires, le cas échéant. La conduite du syndicat sera plus surveillée s'il s'agit d'un grief pour congédiement vu que ça a plus de conséquences pour le syndiqué. Toutefois la simple incompétence du syndicat n'entraîne pas négligence de sa part vu que le Code du travail ne lui impose pas une norme de perfection. L'évaluation du comportement syndical tiendra compte des ressources disponibles du syndicat et de l'expérience de ses représentants; ainsi un petit syndicat sans ressources financières et de compétences sera jugé moins sévèrement qu'un syndicat plus fort, plus riche et plus expérimenté.

Le syndicat doit bien utiliser les cotisations syndicales et n'est pas obligé de pousser à l'arbitrage des griefs ayant peu de chances de succès et même à 50-50, un syndicat n'est pas tenu de se rendre jusqu'à l'arbitrage.

Le syndicat peut même être justifié à choisir entre défendre les intérêts de certains membres au détriment des intérêts d'autres membres si les motifs qui l'y ont conduit ne reposent pas sur la mauvaise foi ni sur la discrimination.

Le syndicat peut même décider de loger ou non un grief, de le retirer ou de le régler après enquête sans avoir l'accord du salarié concerné à condition de procéder sur des motifs rationnels excluant toujours évidemment la mauvaise foi, la discrimination et la négligence.

Questions de privilège

À chaque Conseil fédéral de la FNEEQ, des syndicats de la CSN en conflit viennent nous exposer leur lutte, solliciter notre appui et à chaque occasion, le Conseil fédéral vote un don de 1 000 \$ à chacun de ces syndicats.

→

→ → Suite de la page 4

À ce Conseil fédéral, trois syndicats se sont présentés.

Le premier à exposer sa situation fut le Syndicat des professeurs du Collège Saint-Sacrement, collège privé situé à Terrebonne. D'octobre 2004 à septembre 2005, les activités y ont été perturbées par des grèves et lock-out; il y eût une conciliation et finalement en septembre dernier, les parents s'en sont mêlés et on en est parvenu à un règlement où les professeurs ont fait des gains sur le régime de retraite et refroidi l'ardeur des administrateurs sur l'augmentation de tâche.

Le second fut le Syndicat des employés du Manoir Richelieu. Qu'on se rappelle du tristement célèbre conflit entre la CSN et Raymond Malenfant (nouveau propriétaire du Manoir) suite au refus de ce dernier de reconnaître le syndicat de la CSN à la fin des années 1980. Ces travailleurs ont alors quitté la CSN pour un autre syndicat et sont maintenant revenus à la CSN. Présentement ils sont en grève, et ce depuis août 2006, il n'y a pas de négociation depuis septembre et l'employeur refuse de négocier.

Finalement le dernier syndicat fut celui des travailleurs de la Fonderie Saguenay où les travailleurs sont en grève depuis le 12 septembre 2005. Il y eut négociation et conciliation, mais toujours pas de règlement.

À chaque instance de la CSN et de la FNEEQ, je suis toujours très impressionné par l'ardeur et la combativité des petits syndicats du secteur privé où les travailleurs luttent à mort pour leur simple respect en tant que travailleurs et pour l'amélioration de leurs conditions de travail. On devrait en inviter à nos réunions du SPECA; ils nous rappelleraient que les luttes ne sont pas terminées et que même dans les années 2000, si on ne fait rien, on n'a rien.

Diversification de l'offre de formation au secondaire « Avis de la FNEEQ(CSN) au Conseil supérieur de l'éducation »

Voici les idées soumises au Conseil supérieur de l'éducation :

- l'éducation est un droit, mais aussi une responsabilité collective dont il appartient à l'État d'assurer le respect

et la promotion, et ce, bien au-delà de la formation de base;

- en l'absence de prise en charge par l'État, la réponse au besoin urgent d'une école nouvelle se développe selon une volonté individualiste qui fait glisser le principe du droit à une éducation publique de qualité vers une logique de « marché » où des « produits éducatifs » sont vendus à celles et ceux qui en ont les moyens;
- il est urgent de faire en sorte que toutes les écoles aient les moyens de se préoccuper de tous les élèves et que cette volonté se traduise par un financement suffisant et par une réglementation qui empêche la ségrégation au sein du système scolaire;
- une solide formation générale commune la plus longue possible est essentielle pour former le futur citoyen et, partant, devrait être offerte à tous les élèves;
- nous favorisons une école pluraliste qui intègre ensemble les élèves plus performants et les autres en mettant en place les conditions nécessaires pour l'enrichissement du parcours académique des plus forts et un soutien particulier pour ceux qui ont plus de difficulté;
- éviter que des écoles puissent se consacrer à un projet particulier et que l'État contre la différenciation à laquelle nous assistons;
- nous voulons une école publique qui reste démocratique qui peut jouer son rôle et dès lors, les moyens mis à sa disposition pour remplir sa mission doivent être les mêmes partout;
- nous sommes en faveur de l'intégration du secteur privé au secteur public en éducation, non pas par une diminution des subventions au secteur privé, mais par l'intégration progressive au secteur public.

Les enjeux de la réforme au secondaire

Au Conseil fédéral de la FNEEQ de juin 2005, les délégués ont mandaté le comité école et société pour formuler des critiques et proposer des modifications au régime pédagogique conduisant à l'implantation, cette année, en première année de secondaire de la troisième réforme importante au cours des cinquante dernières années.

→

→ → Suite de la page 4

Le Conseil fédéral de janvier dernier a reçu le texte « La réforme au secondaire : quelques enjeux » et

- fait siennes les préoccupations exprimées dans le texte, à savoir :
 - a) l'absence de bilan complet et sérieux des effets des nouvelles méthodes pédagogiques;
 - b) la réduction de neuf à huit ans du parcours scolaire commun;
 - c) les effets anticipés d'une baisse de niveau de la formation scientifique au secondaire;
 - d) l'insuffisance du support offert aux enseignantes et enseignants dans la mise en œuvre de la réforme,
 - e) la tendance relevée en formation des maîtres à diminuer l'importance de la formation disciplinaire;

- mandate la FNEEQ pour prendre les moyens de diffuser ses positions et pour faire les représentations nécessaires, notamment auprès du ministère et du Conseil supérieur de l'éducation;
- mandate le comité école et société pour exercer un suivi serré de l'évolution de la situation, avec l'appui du regroupement privé ou de tout autre syndicat concerné, et de faire rapport de tout développement significatif aux instances appropriées.

Robert Thibault, *délégué du SPECA*

Les vrais ennemis du Prophète

La Presse, 10 février 2006

HASSAN JAMALI – L'auteur est professeur au Collège Ahuntsic et éditeur de « Réussir au Québec », guide des études et des carrières pour immigrants.

Les douze caricatures représentant le prophète Mahomet comme terroriste, violent, misogyne et diabolique ont certainement choqué beaucoup de musulmans, croyants et non croyants. Une de ces caricatures montrant Mahomet avec un turban, en forme de bombe dont la mèche est allumée, alimente l'amalgame entre islam et terrorisme, dénoncé, depuis le 11 septembre 2001, par beaucoup de musulmans et par beaucoup d'Occidentaux également. Une idée très répandue prétend que cet amalgame est l'oeuvre des Occidentaux qui veulent salir l'Islam et les musulmans.

L'hebdomadaire jordanien *Shihane* publiait, le 2 février dernier, trois des caricatures danoises qui mettent aujourd'hui le « feu aux poudres », et se demandait « ce qui portait le plus préjudice à l'islam : ces caricatures ou bien les images d'un preneur d'otage qui égorge sa victime devant les caméras » (cité par *Libération*, 3 février 2006). Ce journal jordanien a été retiré de la vente, et le directeur de publication, limogé. Dans les discours de Ben Laden et les autres terroristes, les versets coraniques (hors contexte) et les paroles du prophète sont cités régulièrement pour justifier leurs actes. Le secrétaire général du Hezbollah libanais

déclare que « s'il s'était trouvé un musulman pour exécuter la fatwa de l'imam Khomeiny contre le renégat Salman Rushdie, cette racaille qui insulte notre prophète Mahomet au Danemark, en Norvège et en France n'aurait pas osé le faire ». Pire encore, des fatwas (décrets religieux) sont émises promettant le paradis aux acteurs des attentats suicides, dont les victimes sont souvent les innocents civils. Nous savons également que le recrutement des terroristes et des bombes vivantes se fait dans les mosquées. L'amalgame entre Islam et terrorisme, l'anti-islamisme et l'arabophobie sont donc inventés, nourris et cultivés par les terroristes et l'islam politique radical.

Les musulmans en colère se trompent d'ennemi. Ceux qui alimentent cette colère sont leurs pires ennemis parce que, de toute évidence, les victimes du terrorisme islamique sont avant tout les civils musulmans. Demain, des musulmans de Montréal vont descendre dans la rue pour dénoncer les fameuses caricatures. Pour faire quoi au juste ? Pour se défouler ? Pour se soulager ou pour encore permettre aux extrémistes de récupérer une déception légitime à leurs fins idéologiques ?

Je demande à mes coreligionnaires de ne pas le faire. Ou, descendons dans la rue pour demander d'abord à Al Qaeda et à d'autres groupes extrémistes de respecter le prophète et de ne pas se servir de lui pour justifier le terrorisme et les massacres dont les musulmans sont les premières victimes.